

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 + 8

Date de convocation
5 juin 2024

Date d'affichage
5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT et Julien SEYSSEL.

Représentées : Robert BESANÇON représenté par Laurent JEROME, Marcel CHRISTEL représenté par Christine ROBILLARD, Valérie PELLERIN représentée par Géraldine PEREE, Véronique STOLTZ représentée par Nicolas MENNETRIER, Sophie MENZIN représentée Laurence FOURNIER, Vincent BLANCHOT représenté par Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER représenté par Marie-Laure HRVOJ, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Laurent JEROME a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Demande de subvention pour la climatisation de l'accueil de loisirs

N° de délibération : 20240632

Monsieur Philippe expose :

Une consultation a été lancée pour l'installation de la climatisation des salles polyvalente et de restauration de l'accueil de loisirs. La commission patrimoine propose, sous réserve de compléments d'information, de retenir le devis établi par la société MARCO CLIM pour un montant de 30 925,11 €HT soit 37 110,13 € TTC.

M. Philippe indique que ces travaux sont subventionnables par la Caisse d'allocations familiales dans la mesure où ils amélioreront la situation des enfants en été. En effet, la température est exceptionnellement haute dans ces locaux en très grande partie vitrés.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

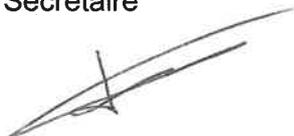
SOLLICITE une subvention de la Caisse d'allocations familiales d'un montant de 12 370 € soit 40 % de la dépense subventionnable.

CHARGE le maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Laurent JEROME
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

